



Dieu annexé!

(3^e parole)

1. Le matériel à disposition

- > Philippe Malidor, 10 paroles pour tous. Origine et actualité des dix commandements, Marne-la-Vallée, Farel, 2008, p. 39 à 47.
- > Troisième émission Vitamine B sur le DVD.
- > Youtube: http://goo.gl/R9FKdx

2. Le texte

Tu n'utiliseras pas le nom de l'Eternel ton Dieu pour tromper, car l'Eternel ne laisse pas impuni celui qui utilise son nom pour tromper. (Exode 20.7, Deutéronome 5.11)

3

•	L'étude
>	Partager dans le groupe un maximum de traductions de ce verset.
	☐ Etudier l'expression « en vain » : quelles sont les différentes interprétations possibles ?
	La subtilité de traduction de ce verset montre l'importance de ne jamais échafauder une théorie ou une prédication sur une seule version, notamment pour les passages difficiles. Ce principe est valable pour toutes les transpositions d'une langue à une autre, surtout quand les deux ne sont pas de la même civilisation. Or, l'hébreu est éloigné de la mentalité occidentale, beaucoup plus que le grec (employé dans le Nouveau Testament) dont le français tire largement son origine.
	Réquisitionner Dieu à notre profit: peut-on éviter totalement de le faire?
	☐ Ce commandement met en garde contre les discours sectaires: quel en serait le contraire? (« Dieu m'a dit que… »)
	L'Inquisition, l'intolérance du XVIe siècle, y compris dans la Réforme; l'intégrisme chrétien ou musulman: en quoi relèvent-ils de cette parole?
	« Connaître Dieu »: est-ce possible? Jusqu'à quel point? Comparer Esaïe 55.8-9 et Jean 17.3, entre autres.
	Quelle est la différence entre défendre Dieu (se faire son avocat) et annoncer l'Evangile?
>	Un châtiment est explicitement promis à quiconque viole cette interdiction.
	¬ Pourquoi?

🛎 Le «bon Dieu» de notre siècle aurait-il bluffé... ou non?

Sinon, quelle conclusion en tirer pour notre propre témoignage?



